

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU AB POULET

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital social : 500 euros

Siège social actuel : 138 Avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville

RCS Bobigny 840 220 461

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE **TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

L'an deux mille vingt-six, le 1er octobre,

Monsieur BENAKLI Abdenour, actionnaire unique et Président de la société SASU AB POULET, a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions légales et statutaires.

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement fixé au 138 Avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, à l'adresse suivante :

29 Avenue Étienne Dolet
94140 ALFORTVILLE

Ce transfert prend effet à compter du 1er octobre 2026.

DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'article IV – SIÈGE SOCIAL des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE IV – SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 29 Avenue Étienne Dolet, 94140 ALFORTVILLE.

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain y compris en Corse, par simple décision du Président, ratifiée par les associés réunis en assemblée générale.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

de publicité, de dépôt et de modification auprès du Guichet unique des formalités des entreprises et de tout organisme compétent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique.

Fait à [REDACTED], le 1er octobre 2026.

L'actionnaire unique et Président

Monsieur BENAKLI Abdenour

Signature

[REDACTED]

BON POUR ACCORD